

Partenariat & Innovation 4

Rapport Annuel au 31 mars 2021

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation



Sommaire

Disclaimer.....	2
Principales caractéristiques.....	3
Orientation de gestion.....	4
Reporting financier du fonds.....	5
Synthèse du portefeuille depuis l'origine.....	6
Commentaire de gestion sur la période.....	7
Autres points : éléments juridiques.....	10
Etats Financiers.....	12
1. Bilan.....	12
2. Hors Bilan.....	13
3. Compte de résultat.....	13
Annexes.....	14
1. Règles et méthodes comptables.....	14
2. Autres informations.....	18

Disclaimer

Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et le règlement du Fonds sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion ou du dépositaire.

La valorisation du portefeuille est établie sur la base des informations disponibles à la date du rapport et ne préjuge pas du prix de cession futur.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Principales caractéristiques

PARTENARIAT & INNOVATION 4

Forme juridique	Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI)
Société de Gestion	Andera Partners SCA
Taille du Fonds	34 M€
Date de constitution	10 décembre 2010
Fin de période de souscription	10 août 2011
Durée de vie	6 ans à compter de la fin de la période de souscription (31 mars 2017) ; cette durée a fait l'objet de trois prorogations d'une durée d'un an et d'une première prolongation d'un an, soit jusqu'au 31 mars 2021.
Rachat de parts	Libre à l'expiration d'une durée de 6 ans à compter de la fin de la période de souscription (31 mars 2017). Il n'y a aucune commission de rachat. Les rachats sont bloqués depuis le 13 février 2018, date de notification de la mise en liquidation du fonds à compter du 31 mars 2018.
Zone géographique	France et pays limitrophes
Distributions	Distribution après la période d'indisponibilité fiscale de cinq ans à compter de la fin de la période de souscription.
Commissions de gestion	La Commission de Gestion est de 3,6% par an net sur la base de l'Engagement Global pendant les 3 premiers exercices et de 3,6% par an net de toutes taxes sur la base de l'Actif Net du Fonds les exercices suivants.
Commission dépositaire	Le Dépositaire reçoit une commission annuelle égale à 0,12% TTC de l'Actif Net du Fonds.
Engagement de l'équipe	0,25% de l'Engagement Total
Rappel des principaux risques	<ul style="list-style-type: none">- Risque de liquidité- Risque lié à la sélection des entreprises- Risque lié aux petites capitalisations- Risque lié au caractère innovant- Risque de taux
Date de fin de l'exercice comptable	31 mars
Fiscalité	Exonération des plus-values et revenus du Fonds (hors prélèvements sociaux) sous réserve de respect d'une période de blocage de 5 ans.
Périodicité de valorisation	Trimestrielle
Dépositaire	Edmond de Rothschild (France), 47 rue du Faubourg Saint Honoré - 75401 Paris Cedex 08
Commissaires aux comptes	Mazars, 61 rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie - France
Normes IPEV	Les recommandations IPEV en termes de reporting ont été adoptées dans ce rapport.

Orientation de gestion

Historique

Le FCPI PARTENARIAT & INNOVATION 4 a été agréé par l'AMF le 11 août 2010 et créé le 10 décembre 2010 pour une durée de six (6) ans.

Cette durée peut être prorogée par la Société de Gestion pour trois périodes successives d'un an chacune. Toute prorogation sera portée à la connaissance des Investisseurs trois mois au moins avant sa prise d'effet.

Caractéristiques juridiques

Partenariat & Innovation 4 est un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation régi par les articles L.214-20 et suivants du Code Monétaire et Financier et dispositions particulières de l'article L. 214-30 et L. 214-30-1. Le Fonds est une copropriété de valeurs mobilières qui a pour vocation de permettre aux porteurs de parts (principalement personnes physiques) de bénéficier des avantages d'une gestion professionnelle de valeurs mobilières cotées et non cotées, dans un cadre fiscal attractif.

Les souscripteurs du fonds bénéficient d'une exonération d'impôt (hors CSG/CRDS) sur les revenus distribués et sur les plus-values dégagées, sous réserve de conserver leurs parts pendant une période de blocage de 5 ans.

Stratégie d'investissement

Le Fonds a pour objet d'être investi à hauteur de 60 % de son actif dans des petites et moyennes entreprises industrielles ou de services non cotées ou cotées sur un marché réglementé de l'Espace Économique Européen et dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros, qui ont de fortes perspectives de croissance, sont fondées sur le développement de produits innovants et sont des Sociétés Innovantes.

Le Fonds investira autour de 60% de ses actifs, dans des opérations de capital développement sur des sociétés cotées ou non, établies en France et qui présentent des perspectives de croissance et des modèles économiques démontrés (chiffre d'affaires supérieur à 4 millions d'euros). Le Fonds recherchera une diversification sectorielle du portefeuille de participations avec des investissements compris généralement entre 0,5 et 3 millions d'euros.

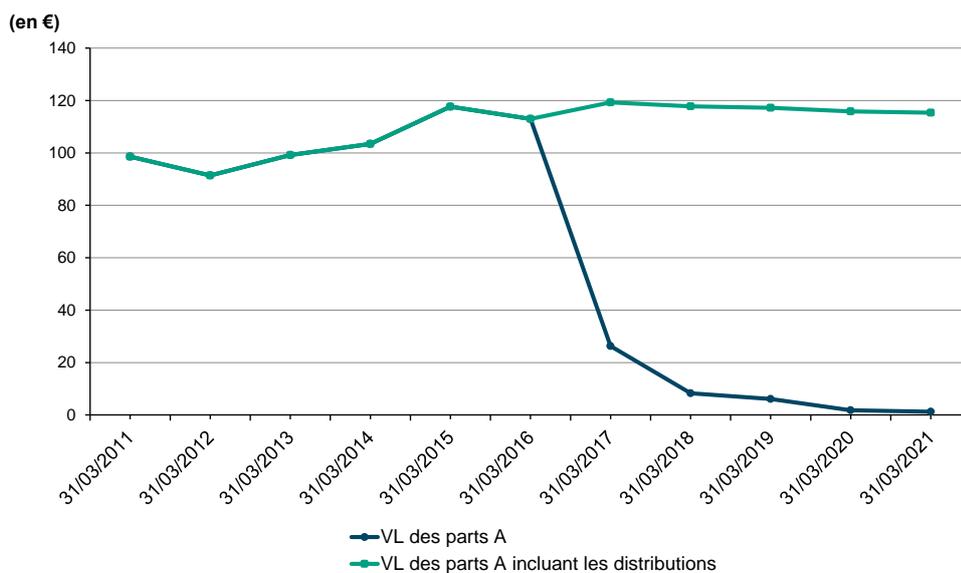
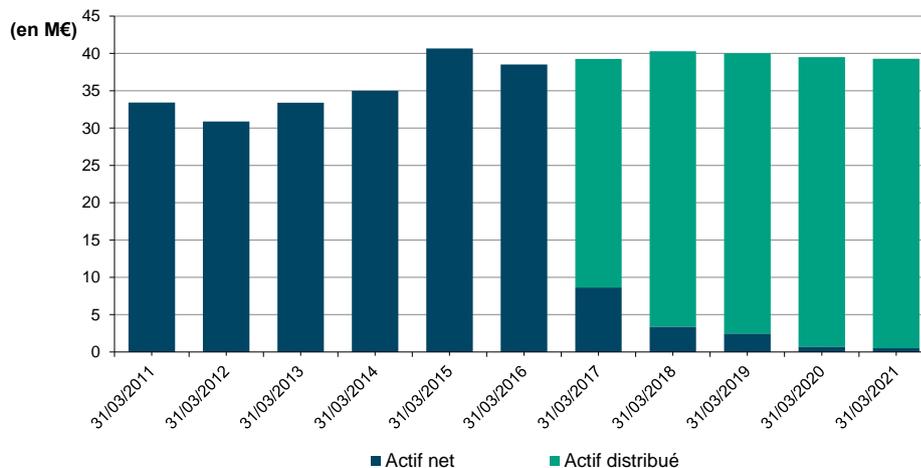
Le solde des investissements dans des sociétés innovantes (autour de 10% des Actifs du Fonds) sera constitué par des participations prises dans des sociétés européennes, évoluant dans le secteur des sciences de la vie et notamment dans les domaines du matériel médical, produits thérapeutiques, et diagnostics moléculaires.

La part non innovante de l'actif du Fonds sera investie dans des OPCVM classées actions et obligations européennes ou diversifiées. Ces OPCVM seront principalement des OPCVM de droit français, qui seront gérés soit par certaines filiales du Groupe Edmond de Rothschild, soit par d'autres sociétés de gestion.

Le Fonds pourra investir directement dans des actions et obligations admises aux négociations sur un marché d'instruments financiers français ou étranger, dont le fonctionnement est assuré par une entreprise de marché, un prestataire de services d'investissement ou un organisme similaire étranger et dans des titres de créances négociables. Le Fonds se réserve la possibilité d'investir une partie des actifs dans des sociétés non cotées qui ne sont pas des Sociétés Innovantes, pourvu que ces sociétés présentent des perspectives de valorisation attractives et compatibles avec l'horizon de liquidité du Fonds. La Société de Gestion n'interviendra pas sur les marchés financiers à terme fermes ou optionnels.

Reporting financier du fonds

Evolution de l'actif net et de la valeur liquidative depuis l'origine



	ACTIF NET	VL PART A	DISTRIBUTION	VL RECONSTITUEE
Au 31/03/2021	0,39 M€	1,21 €	114,11 €	115,32 €
Au 31/03/2020	0,58 M€	1,77 €	114,11 €	115,88 €

Synthèse du portefeuille depuis l'origine

Portefeuille des titres non cotés

Nom de la société	Société	Activité	Pays	Montant Investi (€)	Produits encaissés* (€)	Valeur en portefeuille (€)	Valeur Totale (€)	Multiple
ABEX DEVELOPPEMENT (SNADEC) (1)		Désamiantage et assainissement des eaux usées	France	1 210 001	3 831 669	-	3 831 669	3,2x
ALOUETTE DEVELOPPEMENT II (1)		Station de radio régionale indépendante	France	2 600 000	3 910 234	-	3 910 234	1,5x
AU FORUM DU DEVELOPPEMENT		Grossiste en matériaux pour bâtiment	France	1 000 000	1 016 188	-	1 016 188	1,0x
CHABE LIMOUSINES (1)		Location de voitures avec chauffeur	France	1 880 990	1 914 614	-	1 914 614	1,0x
CMP (1)		Distribution de produits d'équipement de la maison	France	432 384	432 384	-	432 384	1,0x
F&B GROUP (MAESA) (1)		Produits sur mesure pour les marques de beauté et les enseignes de distribution	France	2 659 239	5 694 307	-	5 694 307	2,1x
HOCHÉ TRIOMPHE INDUSTRIE - HTI (1)		Distribution et location de bâtiments modulaires et nacelles élévatoires	France	1 168 793	1 229 161	-	1 229 161	1,1x
INVENTIA (L'ARBRE VERT) (1)		Produits bios d'entretien et d'hygiène/cosmétique sous la marque L'Arbre Vert	France	590 764	1 835 670	-	1 835 670	3,1x
PROWEBCLUB (PROWEBCE) (1)		Solution logicielle de communication et de gestion pour les Comités d'Entreprise	France	3 035 000	7 240 664	-	7 240 664	2,4x
SUP (Amisco) (1)		Production et analyse de données de performance sportives	France	1 507 159	2 617 662	-	2 617 662	1,7x
Total Réalisé				16 084 330	29 722 554	-	29 722 554	1,8x
FINANCIERE DEFI (1)		Enseignes lumineuses et supports publicitaires spectaculaires	France	3 391 169	442 746	168 000	610 746	0,2x
Total Portefeuille				3 391 169	442 746	168 000	610 746	0,2x
Total Réalisé + Portefeuille				19 475 499	30 165 301	168 000	30 333 301	1,6x

* Produits de cession, intérêts, primes de non-conversion et dividendes

(1) Investissements innovants

Portefeuille des titres cotés

Nom de la société	Société	Activité	Pays	Montant Investi (€)	Produits encaissés* (€)	Valeur en portefeuille (€)	Valeur Totale (€)	Multiple
COHERIS (1)		Logiciels de CRM	France	120 585	93 418	-	93 418	0,8x
ECA (1)		Robotique, simulation et systèmes de contrôle et de sécurité	France	94 881	111 701	-	111 701	1,2x
ESI GROUP (1)		Simulation numérique	France	294 068	560 963	-	560 963	1,9x
HEURTEY PETROCHEM (1)		Fours d'hydrocarbures	France	845 614	862 200	-	862 200	1,0x
HI MEDIA (1)		Régie publicitaire sur Internet	France	283 396	190 235	-	190 235	0,7x
INFOTEL (1)		SSI et éditeur de progiciels	France	1 247 519	2 484 273	-	2 484 273	2,0x
ITS GROUP (1)		Conseil en technologies et systèmes d'information	France	627 658	852 374	-	852 374	1,4x
LEGUIDE.COM (1)		Comparateur de prix sur Internet	France	480 729	532 000	-	532 000	1,1x
MDxHEALTH (ex OMS) (1)		Tests de diagnostic in vitro pour la détection de marqueurs précoces de tumeurs	Belgique	200 000	591 074	-	591 074	3,0x
OROLIA (1)		Systèmes de positionnement haute précision	France	127 048	179 152	-	179 152	1,4x
PHARMAGEST INTERACTIVE		Logiciels d'exploitation des officines pharmaceutiques	France	131 610	315 166	-	315 166	2,4x
SWORD GROUP (1)		SSI spécialisée dans les logiciels et services aux industries	France	1 015 862	2 095 015	-	2 095 015	2,1x
GENKYOTEX (1)		Petites molécules anti-fibrotiques	Suisse	645 164	177 020	-	177 020	0,3x
Total Réalisé				6 114 134	9 044 591	-	9 044 591	1,5x

* Produits de cession, intérêts, primes de non-conversion et dividendes

(1) Investissements innovants

Commentaire de gestion sur la période

Commentaire de gestion Cession totale de la participation dans la société Genkyotex

Le 18 août 2020, le FCPI Partenariat & Innovation 4 a cédé en bourse l'intégralité de sa participation dans la société **Genkyotex**.

La société biopharmaceutique **Genkyotex** est spécialisée dans le développement de médicaments pour le traitement de maladies liées au stress oxydatif. La société a mis en place une plateforme de criblage unique permettant l'identification de nouveaux inhibiteurs de NOX, notamment pour le traitement de la néphropathie diabétique.

Genkyotex a annoncé le 13 août 2020 un accord d'acquisition par Calliditas Therapeutics sur 62,7% du capital et des droits de vote de Genkyotex. Les procédures administratives ont été finalisées au cours du 4^{ème} trimestre 2020 pour les co-investisseurs.

Au total, l'investissement dans **Genkyotex** aura permis au fonds de générer 177 k€ de produits de cession pour un montant investi de 645 k€, soit un multiple de 0,3x la mise. Ce résultat financier reste évidemment en dessous de nos espérances initiales.

Libération du séquestre HOCHTIEF TRIOMPHE INDUSTRIE (HTI)

A la cession de la société **HTI** par le FCPI Partenariat & Innovation 4, celui-ci a placé en compte séquestre auprès de LCL une somme de 114 K€ pour que la banque puisse garantir certains engagements de la société cédée. Il n'y a pas eu de tirage de la garantie et la somme a été restituée par la banque dans son intégralité au Fonds en date du 29/10/2020.

Au total, l'investissement dans **HTI** a permis au fonds de générer 1,23 M€ de produits de cession pour un montant investi de 1,17 M€, soit un multiple de 1,1x la mise.

Valeurs liquidatives

Sur l'exercice écoulé, en tenant compte des distributions, la valeur liquidative des parts A du FCPI Partenariat & Innovation 4 est passée de 115,88 € (au 31 mars 2020) à 115,32 € (au 31 mars 2021), soit une baisse de 0,5% principalement liée à la revalorisation de la ligne Financière DEFI.

Ratio réglementaire

Au 31 mars 2021, le fonds respecte le ratio réglementaire d'investissement dans des sociétés innovantes (60%).

Perspectives

Le portefeuille résiduel se compose d'une unique participation non cotée : **Financière DEFI** (publicité spectaculaire).

Evolution récente de l'activité (Financière DEFI)

A fin décembre 2020, l'atterrissage du Groupe présente un EBITDA de 2,0 M€ (11,2% de marge) pour un chiffre d'affaires de 18 M€, s'affichant en baisse par rapport à 2019 (-19% de CA) en raison de la crise sanitaire et des mesures de confinement prises en Europe, lesquelles ont significativement impacté le secteur de la publicité extérieure dans son ensemble. Au niveau de DEFI, la crise du Covid-19 a entraîné une perte d'activité à différents degrés selon les filiales et pays : ainsi, si la filiale italienne, où la vague épidémique a été précoce et aiguë, est la plus impactée en raison d'un point mort relativement élevé, les filiales espagnoles et françaises ont quant à elle pu juguler une partie des effets de la crise grâce à (i) une structure de coûts variables importante pour la première, et (ii) des revenus récurrents pour la seconde. La France affiche ainsi un atterrissage proche de 0,6 M€ en EBITDA tandis que l'Espagne en présente c.0,3 M€. L'Italie, d'ordinaire premier contributeur du Groupe (c.0,7-0,8 M€ d'EBITDA), présente quant à elle un atterrissage proche de l'équilibre, quoique légèrement en perte, signe de l'efficacité des mesures de crise mises en oeuvre par le management du Groupe (renégociation des baux, chômage partiel, etc.).

Malgré la crise, le management considère le niveau de trésorerie suffisant afin de couvrir les besoins opérationnels du Groupe. A titre de précaution, un accord a été trouvé avec les banquiers du pool afin de procéder à un report de six mois des échéances de remboursement (la reprise de l'amortissement était initialement prévue pour juin 2020, en vertu du Protocole de Conciliation). Au S2-2020, une solution de reprise par le dirigeant (Aymeric Chaumet) en partenariat avec un fonds a été activement étudiée dans le cadre d'une procédure de conciliation, bien que le fonds se soit finalement retiré en raison de la révision à la hausse d'un risque bilantiel en Italie. Suite à l'extension de la procédure de conciliation, une seconde offre portée entièrement par Aymeric Chaumet a été agréée par la totalité des parties-prenantes du Groupe (actionnaires et créanciers) à l'exception d'un prêteur senior qui n'a pas souhaité se positionner. Afin de trouver un cadre de discussion structuré qui permette de gérer les prêteurs senior il a été décidé de placer la société en sauvegarde courant février 2021 afin (i) de permettre la liquidité totale des actionnaires, (ii) de proposer aux créanciers senior le choix entre une liquidité immédiate ou l'étalement significatif de leur créance à un horizon lointain, (iii) tout en permettant au Groupe de retrouver les marges de manœuvre bilantielles nécessaires à sa pérennité et à son développement futur.

Perspectives de sortie

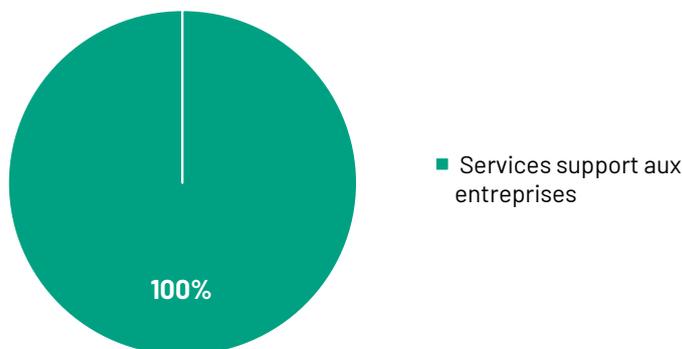
Sous réserve de l'accord final des créanciers concernés et du Tribunal de Commerce de Paris, la procédure de sauvegarde devrait permettre de générer une sortie totale pour le fonds Partenariat & Innovation 4 d'ici la fin de l'année 2021.

Prolongation de la durée de vie du fonds

Comme indiqué ci-dessus, la Société de Gestion poursuit activement la recherche d'opportunités de cession de la dernière participation en portefeuille (**Financière DEFI**). Toutefois, un délai est nécessaire afin d'organiser cette liquidité.

La Société de Gestion a donc décidé, dans l'intérêt des porteurs de parts et après avoir averti le Dépositaire et l'Autorité des Marchés Financiers, de **prolonger la durée de ce fonds jusqu'au 31 mars 2022**, soit deux ans au-delà de la durée de vie réglementaire.

Répartition sectorielle du portefeuille innovant



Investissements / Investissements pendant la période

Cessions Aucun investissement n'a eu lieu sur la période.

Investissements dans d'autres fonds d'investissements pendant la période

Les Fonds gérés par Andera Partners n'investissent pas dans d'autres FIA ou fonds assimilés.

Cessions pendant la période

Nom de la société	Activité	Titres	Quantités cédées	Coût d'acquisition (€)	Prix de cession (€)	Plus ou moins values réalisées (€)
GENKYOTEX	Petites molécules anti-fibrotiques	Actions	60 603	673 377	177 015	- 496 362
HOICHE TRIOMPHE INDUSTRIE (HTI)	Distribution et location de matériel industriel	Actions	-	-	114 142	114 142
Total général				673 377	291 158	- 382 220

Autres points : éléments juridiques

Vie juridique du Fonds

Co-investissements / Co-désinvestissements

Les co-investissements et les co-désinvestissements par le Fonds s'effectuent au même prix et dans les mêmes conditions juridiques et financières que les Autres Fonds, sous réserve des différentes contraintes juridiques liées aux différents véhicules d'investissement et eu égard à la situation particulière de chaque fonds, conformément aux indications du Code de Déontologie de France Invest (anciennement AFIC).

Co-investissements

Aucun co-investissement n'a eu lieu sur la période.

Co-désinvestissements

Société	Fonds	Cessions (€)
GENKYOTEX	BIODISCOVERY 2	2 895 660
GENKYOTEX	BIODISCOVERY 3	9 017 757
GENKYOTEX	PARTENARIAT & INNOVATION	21 512
GENKYOTEX	PARTENARIAT & INNOVATION 2	19 856

Mandats sociaux

Les mandats exercés au cours de l'exercice clos au 31 mars 2021 au sein de sociétés dans lesquelles PARTENARIAT & INNOVATION 4 a investi :

- FINANCIERE DEFI : Membre du Conseil de Surveillance
- GENKYOTEX : Administrateur

Rémunérations versées sur l'exercice

Au titre de l'exercice clos au 31-03-2020, la société de gestion Andera Partners a constaté pour l'ensemble de son personnel constitué de 63 salariés (effectif moyen 2019-2020) un montant de rémunérations fixes de 7,03 M€ et un montant de rémunérations variables de 3,47 M€.

Les membres du personnel dont les activités ont une incidence sur le profil de risque des FIA gérés par la société de gestion (« les preneurs de risques ») ont perçu des rémunérations s'élevant à 7,25 M€ au titre de l'exercice.

Dans le cadre de l'intéressement aux plus-values (carried interest), les membres de l'équipe de gestion porteurs de Parts B n'ont pas reçu de distribution au cours de l'exercice.

Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice

Aucun changement substantiel n'est intervenu au cours de l'exercice affectant les principales caractéristiques et les modalités de fonctionnement et de gestion du fonds et concernant notamment :

- Sa stratégie et ses objectifs de gestion
- Les modalités d'évaluation des actifs
- Les acteurs (société de gestion, dépositaire, gestionnaire administratif et comptable)
- Les dispositifs et systèmes de gestion de risque et de la liquidité du FIA

Informations relatives au niveau de levier

Néant.

Utilisation des droits de vote

Conformément à l'article 314-100 et suivants du Règlement Général de l'AMF, le gestionnaire a été en mesure d'exercer librement les droits de vote attachés aux actions détenues en portefeuille.

Durant cet exercice, les gestionnaires ont participé ou se sont fait représenter à l'ensemble des assemblées générales et ont exercé librement les droits de vote attachés aux actions détenues en portefeuille.

Modifications intervenues concernant les méthodes de valorisation au cours de l'exercice précédent et de cet exercice

Néant.

Opération de crédit

Aucune opération de crédit réalisée par un établissement de crédit lié à la société de gestion n'a été réalisée auprès de sociétés du portefeuille.

Intervention du fonds sur les marchés à terme et les conséquences sur le portefeuille

Aucune intervention du fonds ne s'est produite sur les marchés à terme.

Convention SOFARIS « Fonds Propres »

Andera Partners n'a souscrit auprès de OSEO SOFARIS aucune assurance sur les investissements réalisés par le FCPI Partenariat & Innovation 4.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Dans le cadre d'une convention de services entre la société de gestion Andera Partners, gérant du fonds, et la banque Edmond de Rothschild (France), Andera Partners utilisait jusqu'au 15 mars 2018 la salle des marchés d'Edmond de Rothschild (France) et se conformait strictement aux règles de sélection et d'évaluation définies par Edmond de Rothschild (France). Depuis cette date, Andera Partners a mis en place une nouvelle politique de meilleure exécution.

Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

La politique d'investissement du fonds ne prend pas simultanément en compte les trois critères ESG : environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

1. Bilan

BILAN ACTIF

BILAN ACTIF	31/03/2021	31/03/2020
DEPOTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	168 000,00	637 479,17
Instruments financiers de capital investissement	168 000,00	637 479,17
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	112 479,17
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	168 000,00	525 000,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CREANCES	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	335 590,15	98 944,35
TOTAL DE L'ACTIF	503 590,15	736 423,52

BILAN PASSIF

BILAN PASSIF	31/03/2021	31/03/2020
CAPITAUX PROPRES		
• CAPITAL (<i>sous déduction du capital souscrit non appelé et des répartitions d'actifs au titre de l'amortissement des parts du FCPI/FCPI/FIP</i>)	923 697,23	903 194,40
• REPORT A NOUVEAU	0,00	0,00
• Plus et moins-values nettes (a, b, c)	-382 304,82	-72 977,73
• Résultat de l'exercice (a, b)	-50 150,11	-110 417,62
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	491 242,30	719 799,05
(= Montant représentatif de l'actif net)		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
DETTES	12 347,85	16 624,47
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	503 590,15	736 423,52

1) capital sous déduction du capital souscrit non appelé et des répartitions d'actifs au titre de l'amortissement des parts du FCPI

a) Y compris comptes de régularisations

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

c) Sous déduction des répartitions d'actifs au titre des plus et moins-values

2. Hors Bilan

HORS BILAN	31/03/2021	31/03/2020
OPERATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
TOTAL OPERATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPERATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
TOTAL AUTRES OPERATIONS	0,00	0,00

3. Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	31/03/2021	31/03/2020
Produits sur opérations financières (1)		
· Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
· Produits sur instruments financiers de capital investissement	0,00	0,00
· Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
· Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL I	0,00	0,00
Charges sur opérations financières		
· Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
· Autres charges financières	1 139,41	807,90
TOTAL II	1 139,41	807,90
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	-1 139,41	-807,90
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion (IV)	49 010,70	109 609,72
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (I - II + III - IV)	-50 150,11	-110 417,62
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	0,00	0,00
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV +/- V - VI)	-50 150,11	-110 417,62

1) Selon l'affectation fiscale des revenus reçus des OPC à capital variable

1. Règles et méthodes comptables

L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS appelle l'attention des souscripteurs sur le fait que la valeur liquidative du Fonds peut ne pas refléter, dans un sens ou dans un autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du Fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

L'organisme s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable, prévu par le règlement n° 2014-01 du 14 janvier 2014 de l'Autorité des Normes Comptables modifié par le règlement 2017-05 du 1er décembre 2017.

Les Actifs du FCPI comprennent tous les titres détenus dans son portefeuille, évalués comme indiqué ci-dessous, plus les créances, les liquidités et les montants investis à court terme. L'Actif Net est déterminé en déduisant tout passif éventuel de la valeur des Actifs du FCPI.

Évaluation du portefeuille

Pour les besoins de calcul de l'actif net du Fonds, les instruments financiers et les autres valeurs détenues par le Fonds sont évaluées par la Société de gestion conformément aux règles et méthodes préconisées par la réglementation en vigueur (Règlement 2003-02 du Comité de la Réglementation Comptable) et aux recommandations du Guide International d'Évaluation à l'usage du Capital Investissement et du Capital Risque publié en mars 2005 par la Invest Europe (ex EVCA), France Invest (ex Association Française des Investisseurs pour la Croissance) et l'International Private Equity Valuation Board (IPEV).

Instruments Financiers négociés sur un marché réglementé ou non réglementé

Les instruments financiers négociés sur un Marché Réglementé seront évalués sur la base du cours de clôture du marché constaté lors du dernier jour de cotation de la période d'évaluation. Pour les Investissements cotés soumis à une restriction ou à un "lock-up", une décote d'au moins 25% sera appliquée.

Les instruments financiers négociés sur un Marché Non Réglementé seront évalués selon les méthodes exposées ci-dessus, toutefois, lorsque le montant des transactions réalisées est réduit et que le cours n'est pas représentatif, ces instruments financiers pourront faire l'objet d'une évaluation selon les méthodes applicables aux instruments financiers non cotés.

Instruments financiers non cotés

La Société de Gestion évalue les instruments financiers non cotés à leur Juste Valeur, qui, dans sa vision, correspond au montant pour lequel il peut être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant sans contraintes et dans des conditions de concurrence normale. La Société de Gestion choisira la méthode la plus adaptée à la nature, aux conditions et aux circonstances de l'investissement réalisé.

La méthode du « Prix d'un Investissement Récent » constituera la méthode privilégiée compte tenu de la nature des investissements réalisés, en conformité avec l'orientation de gestion du Fonds. La valorisation retenue sera basée sur :

- Le prix payé lors de la souscription ou de l'acquisition initiale des titres de la société par le Fonds ou lors d'un investissement complémentaire.
- Le prix d'émission d'un nombre significatif de titres nouveaux, souscrits par un tiers à un prix différent de la valeur antérieurement retenue, ou le prix de transactions intervenues entre entités ou personnes indépendantes les unes des autres et portant sur un nombre significatif de titres.

Dans ce cas, l'évaluation des titres non cotés est basée sur le prix de l'opération, sous réserve qu'il ne sera pas tenu compte du prix de cette opération (ou il lui sera appliqué une décote appropriée), lorsque (i) l'opération avec des tiers est intervenue autrement que dans des conditions normales de marché, (ii) les objectifs du tiers ayant investi (intervenant uniquement dans l'opération) sont de nature stratégique et non pas de nature strictement financière, ou (iii) la transaction a été réalisée par échange de titres et les titres reçus sont non cotés.

En l'absence d'une transaction récente, la Société de Gestion s'attachera à identifier l'impact de tout changement ou événement postérieur à l'opération de référence susceptible d'affecter la Juste Valeur retenue.

La Société de Gestion aura la possibilité de retenir une autre méthode (multiples de résultats, références sectorielles...) et appliquera une décote de négociabilité sur la valeur de l'investissement, si elle considère cette méthode plus appropriée pour refléter la Juste Valeur de l'Investissement et notamment dans le cas où une ou plusieurs sociétés de portefeuille dégageront des résultats bénéficiaires ou des flux de trésorerie positifs pérennes.

En cas de constatation d'éléments déterminants attestant une diminution significative et durable de la situation et des perspectives de la société par rapport à celles qui avaient été prises en compte, soit à la date d'investissement, soit au dernier arrêté, une dépréciation sur le prix d'acquisition ou une réduction de la valeur retenue lors du dernier arrêté est constatée par tranche de 25%, étant précisé qu'il sera possible d'appliquer une décote autre qu'un multiple de 25% si la Société de Gestion dispose d'informations suffisantes pour une évaluation plus précise.

Parts ou Actions d'OPC et droits d'entités d'investissement

Les actions et les parts d'OPC sont évalués sur la base de la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

La valeur de tous les titres sera convertie en Euro suivant le cours des devises à Paris le jour de l'évaluation.

Afin de vérifier la mise en œuvre des principes ci-dessus définis, l'évaluation du portefeuille au 31 mars et au 30 septembre sera soumise au Commissaire aux Comptes par la Société de Gestion, préalablement à la détermination de la Valeur Liquidative des parts.

L'OPC a opté pour l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les revenus de valeurs à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés, en conséquence ils sont comptabilisés en produits lors du paiement.

Règles sur frais et sorties de titres

Les titres sont enregistrés hors frais et les sorties se font suivant la méthode du Prix Unitaire Moyen Pondéré.

Catégories de parts et valeur liquidative

Les droits des copropriétaires sont représentés par des parts A et B, conférant des droits différents à leur propriétaire.

La souscription des parts A était ouverte à toute personne physique ou morale, française ou étrangère.

La souscription des parts B était réservée à la Société de Gestion, au Promoteur, au Sponsor et aux personnes en charge de la gestion du fonds.

Chaque Investisseur dispose d'un droit de copropriété sur les Actifs du Fonds proportionnel aux parts détenues de chaque catégorie.

Valeur d'origine et nombre des parts

La valeur initiale des parts (hors droits d'entrée) est :

Part A : 100 Euros par part

Part B : 100 Euros par part

Il a été émis 851 parts B. Les parts B représentent 0,25% des souscriptions totales. (Depuis la création)

Valeur liquidative des parts

Les valeurs liquidatives des parts sont établies tous les trois mois, le 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année, et pour la première fois au dernier jour de la Période de Souscription. La Société de Gestion peut établir ces valeurs liquidatives plus fréquemment en vue de rachats de parts effectués afin de distribuer du numéraire. Seules les valeurs liquidatives des parts établies les 31 mars et 30 septembre seront attestées par le Commissaire aux Comptes.

Les parts A sont des parts prioritaires qui ont droit à l'intégralité des distributions du Fonds jusqu'au remboursement complet de leur valeur initiale. Les parts A ont également droit à 80% des Produits Nets et Plus-Values Nettes du Fonds éventuellement réalisés.

Les parts B sont des parts ordinaires qui donnent droit à leurs titulaires, dès lors que le nominal des parts A aura été remboursé, à recevoir, au-delà de leur valeur initiale, 20 % des Produits Nets et Plus-Values Nettes du Fonds. Dans l'hypothèse où les porteurs de parts A ne percevraient pas le montant nominal de leurs parts, les porteurs de parts B perdront la totalité de leur investissement dans ces parts B.

Ordre de distributions

Toute distribution en espèces ou en titres, réalisée par le Fonds, est allouée dans l'ordre de priorité suivant :

- Premièrement, au remboursement aux porteurs de parts A de la valeur initiale des parts A.
- Deuxièmement, au remboursement aux porteurs de parts B de la valeur initiale des parts B.
- Finalement, dans la proportion de 80% aux porteurs de parts A et 20% aux porteurs de parts B des Produits Nets et Plus-values Nettes du Fonds.

Frais facturés aux fonds

Rémunération de la société de gestion

Le Fonds versera une rémunération à compter de la date de constitution du Fonds et jusqu'à la fin de la période de liquidation du Fonds. La Commission de Gestion sera de 3,6% par an net de toutes taxes sur la base de l'Engagement Global pendant les 3 premiers exercices et de 3,6% par an net de toutes taxes sur la base de l'Actif Net du Fonds les exercices suivants. La Commission de Gestion comprend la rémunération de la Société de Gestion et du Promoteur.

La Commission de Gestion sera versée à terme échu, le dernier jour de chaque trimestre. La Commission de Gestion n'est pas à ce jour soumise à TVA. Si de la TVA devenait due, elle n'augmentera pas la Commission de Gestion.

La Commission de Gestion sera diminuée annuellement des Honoraires de Transactions perçus par la Société de Gestion. Les Honoraires de Transaction sont (i) les honoraires et commissions relatifs à des prestations de service facturées au Fonds par la Société de Gestion, et (ii) la quote-part attribuable au Fonds, au prorata des fonds propres et quasi fonds propres détenus par le Fonds dans la société concernée, de toutes commissions de quelque nature que ce soit perçues et conservées par la Société de Gestion dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'investissements effectués par le Fonds (tels les commissions de négociation, d'arrangement, de syndication ou de prise ferme) ou dans le cadre du suivi de sociétés du portefeuille, y compris les jetons de présence.

Rémunération du Dépositaire

Le Dépositaire recevra une commission annuelle égale à 0,12% TTC de l'Actif Net du Fonds. La rémunération du Dépositaire sera versée à terme échu, le dernier jour de chaque trimestre.

Autres Frais

Les frais de transaction sont tous les frais externes relatifs à l'acquisition ou à la cession d'un Investissement (y compris, le cas échéant, les droits d'enregistrement ou tous autres droits et taxes similaires). Les frais de transaction qui ne sont pas pris en charge par les sociétés cibles seront sur présentation de justificatifs payés par le Fonds, et comprennent notamment les frais d'intermédiaires et de courtage, les frais d'étude et d'audit, les frais juridiques et comptables et les frais de contentieux éventuels engagés pour le compte du Fonds. Le Fonds supportera également, sur présentation de justificatifs appropriés, tous frais relatifs à son fonctionnement, y compris, sans que cette liste soit limitative, les frais de Commissaires aux Comptes, tous comptables indépendants, tous conseils juridiques et fiscaux et tous autres conseils externes, les primes d'assurance (y compris l'assurance couvrant la responsabilité éventuelle des mandataires sociaux et les commissions Sofaris), ainsi que les frais liés aux rapports préparés pour le compte des Investisseurs. Le montant global des frais de transaction et de fonctionnement visés au présent paragraphe ne pourra excéder annuellement 1,5% TTC de l'Engagement Global. Tous montants excédant ce seuil seront pris en charge par la Société de Gestion.

Frais de constitution

Le Fonds a versé au titre des frais de constitution une somme forfaitaire de 152 803,55 euros net de toutes taxes à la Société de Gestion, représentant 0,45% des souscriptions, afin de couvrir les frais juridiques, comptables, de déplacement, honoraires de consultants et autres frais administratifs liés à la création, l'organisation, le lancement et la commercialisation du Fonds.

Politique de distribution

L'article 18 de l'ordonnance 2011-915 prévoit la possibilité de distribuer les plus et moins-values nettes réalisées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013.

Le plan comptable des OPCVM a été modifié pour tenir compte de cette possibilité nouvelle.

Le fonds capitalise le résultat et les plus et moins-values nettes de l'exercice.

Durée de l'exercice

La durée de l'exercice est de 12 mois.

2. Autres informations

Évolution de l'actif net – décomposition du capital

		31/03/2021	31/03/2020	Variation exercice
APPORTS	+	33 966 100,00	33 966 100,00	0,00
Capital souscrit ¹	+	33 966 100,00	33 966 100,00	0,00
Capital non appelé ²	-	0,00	0,00	0,00
RESULTAT DE LA GESTION	+/-	+ 6 545 521,14	+ 6 774 077,89	- 228 556,75
Résultat de l'exercice	+/-	- 50 150,11	- 110 417,62	+ 60 267,51
Cumul des résultats capitalisés ou reportés des exercices précédents	+/-	- 7 248 525,40	- 7 138 107,78	- 110 417,62
Plus values réalisées				
Sur instruments financiers de capital investissement	+	17 290 152,65	17 176 010,45	114 142,20
Sur dépôts et autres instruments financiers	+	2 716 650,07	2 716 650,07	0,00
Sur contrats financiers	+	0,00	0,00	0,00
Moins values réalisées				
Sur instruments financiers de capital investissement	-	1 825 846,54	1 329 484,49	496 362,05
Sur dépôts et autres instruments financiers	-	14 862,03	14 862,03	0,00
Sur contrats financiers	-	0,00	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	+	0,00	0,00	0,00
Quote-part de plus-values restituées aux assureurs	-	0,00	0,00	0,00
Frais de transaction	-	78 140,76	78 055,79	84,97
Différences de change	+/-	0,00	0,00	0,00
Différences d'estimation				
Sur instruments financiers de capital investissement	+/-	- 4 243 756,74	- 4 447 654,92	203 898,18
Sur dépôts et autres instruments financiers	+/-			+ 0,00
Sur contrats financiers	+/-	0,00	0,00	0,00
Boni de liquidation	+/-	0,00	0,00	0,00
RACHATS ET REPARTITIONS D'ACTIFS	-	39 867 575,49	39 867 575,49	0,00
Rachats ²	-	1 087 281,37	1 087 281,37	0,00
Distributions de résultats	-	0,00	0,00	0,00
Distributions des plus et moins values nettes	-	0,00	0,00	0,00
Répartitions d'actifs	-	38 780 294,12	38 780 294,12	0,00
AUTRES ELEMENTS ³	+/-	- 152 803,35	- 152 803,35	0,00
CAPITAUX PROPRES EN FIN D'EXERCICE	=	491 242,30	719 799,05	-228 556,75

Le tableau présente des montants cumulés depuis l'origine du fonds.

1 y compris les commissions de souscription acquises au FCPI

2 sous déduction des commissions de rachat acquises au FCPI

3 Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part du FCPI (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

Boni de liquidation

Actif Net

491 242,30

31/03/2021

Détermination solde actif net après remboursement parts A et parts B

	324 717		
Souscription initiale parts A	338 810,000	100,00	33 881 000,00
Rachats parts A	14 093,000		1 077 610,54
Souscription initiale parts B	851,000	100,00	85 100,00
Rachats parts B	0,000		0,00
Distribution A		100,00	37 516 771,87
Distribution B			1 263 522,25
Solde parts A	324 717		6 383 046,96

Détermination Actif Net part A

	Base	Nombre de titres	valeur initiale	
Souscription initiale parts A		338 810,000	100,00	33 881 000,00
Rachats parts A		14 093,000		1 077 610,54
Distribution parts A			100,00	37 516 771,87
80% solde actif net après rbt part B	6 383 046,96			5 106 437,57

Actif net A calculé 393 055,16

Actif net A retenu 393 055,16

Nombre de parts A 324 717,000

Valeur liquidative A
FR0010926212

1,21

Détermination Actif Net part B

	Base	Nombre de titres	valeur initiale	
Souscription initiale parts B		851	100,00	85 100,00
Rachats parts B		0		0,00
Distribution parts B				1 263 522,25
20% solde actif net	6 383 046,96			1 276 609,39

Actif net B calculé 98 187,14

Provision pour boni de liquidation

Actif net B retenu 98 187,14

Nombre de parts B 851,000

Valeur liquidative B
FR0010933283

115,37

Vérification Actif Net Global

		Valeur Liquidative
Actif Net A	393 055,16	1,21
Actif Net B	98 187,14	115,37
Boni de liquidation parts B	0,00	
	491 242,30 ok	

Il est rappelé aux souscripteurs que la valeur liquidative du Fonds peut ne pas refléter, dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du Fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

Autres compléments d'information

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'organisme au cours des cinq derniers exercices

PARTS A	31/03/2021	31/03/2020	31/03/2019	31/03/2018	31/03/2017
Actif Net	393 055,16	575 900,56	1 980 810,91	2 699 998,40	8 639 137,16
Engagement de souscription	32 471 700,00	32 471 700,00	32 471 700,00	32 530 600,00	32 858 600,00
Montant libéré	32 471 700,00	32 471 700,00	32 471 700,00	32 530 600,00	32 858 600,00
Répartitions d'actifs	37 516 771,87	37 516 771,87	36 539 373,70	36 019 826,50	30 622 482,00
Distribution sur résultat					
Distribution sur plus et moins-values nettes					
Nombre de parts	324 717	324 717	324 717	325 306	328 586
Report à nouveau unitaire					
Plus et moins-values nettes unitaires reportées					
Valeur liquidative	1,21	1,77	6,10	8,29	26,29

PARTS B	31/03/2021	31/03/2020	31/03/2019	31/03/2018	31/03/2017
Actif Net	98 187,14	143 898,49	495 098,64	680 816,03	0,00
Engagement de souscription	85 100,00	85 100,00	85 100,00	85 100,00	85 100,00
Montant libéré	85 100,00	85 100,00	85 100,00	85 100,00	85 100,00
Répartitions d'actifs	1 263 522,25	1 263 522,25	1 019 200,15	882 172,13	
Distribution sur résultat					
Distribution sur plus et moins-values nettes					
Nombre de parts	851	851	851	851	851
Report à nouveau unitaire					
Plus et moins-values nettes unitaires reportées					
Valeur liquidative	115,37	169,09	581,78	800,01	0,00

Évolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	En parts	En montant (€)
Parts souscrites durant l'exercice		
PART A		
PART B		
Parts rachetées durant l'exercice		
PART A	0,00	0,00
PART B		
Solde net des souscriptions rachats		
PART A	0,00	0,00
PART B	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice		
PART A	324 717,00	32 471 700,00
PART B	851,00	85 100,00

Valeur boursière des titres faisant l'objet d'une transaction temporaire

31/03/2021

Titres acquis à réméré

Titres pris en pension livrés

NEANT

Titres empruntés

Valeur boursière des titres donnés et reçus en garantie

31/03/2021

Titres donnés en garantie et maintenus en portefeuille titres

NEANT

Titres reçus en garantie et non-inscrits en portefeuille titres

Titres du groupe détenus en portefeuille

31/03/2021

Actions

Obligations

TCN

OPC

NEANT

Contrats financiers

Tableau d'affectation des sommes distribuables de l'exercice

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat	31/03/2021	31/03/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-50 150,11	-110 417,62
Total	-50 150,11	-110 417,62
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-50 150,11	-110 417,62
Total	-50 150,11	-110 417,62
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au plus et moins-values nettes	31/03/2021	31/03/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-382 304,82	-72 977,73
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-382 304,82	-72 977,73
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-382 304,82	-72 977,73
Total	-382 304,82	-72 977,73
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts attaché à la distribution du résultat		

Inventaire des investissements en Capital Investissement

Nom de la société	Titres	Devise	Quantités	Coût d'acquisition global (€)	Evaluation globale (€)	Différence d'estimation globale (€)	% Actif Net
FINANCIERE DEFI	Actions	EUR	4 173 831	4 173 831	84 000	-4 089 831	17,1%
FINANCIERE DEFI	Obligations	EUR	210 000	210 000	84 000	-126 000	17,1%
Total général				4 383 831	168 000	-4 215 831	34,2%

Le portefeuille, certifié ligne à ligne par le dépositaire, est mis à la disposition des porteurs de parts qui en font la demande.

Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé

Titres	Cours ou dernière valeur connue (€)	Valeur ajustée (€)	Commentaires
Néant			

L'application de la valorisation en Juste Valeur préconisée par l'IPEV (International Private Equity & Venture Capital Valuation Board) pour les instruments financiers admis sur un Marché réglementé nous amène dorénavant à supprimer toute décote de négociabilité faisant référence au volume d'échange quotidien des titres. Une décote de négociabilité reste toutefois applicable si les instruments financiers concernés font l'objet de restrictions contractuelles sur leur cessibilité.

Évolution de l'évaluation des investissements en Capital Investissement

Nom de la société	Exercice N		Exercice N - 1		Variation du coût d'acquisition	Variation de l'évaluation
	Coût d'acquisition	Evaluation	Coût d'acquisition	Evaluation		
GENKYOTEX	0	0	673 377	112 479	- 673 377,35	-112 479
FINANCIERE DEFI	4 383 831	168 000	4 383 831	525 000	-	-357 000
Total général	4 383 831	168 000	5 057 208	637 479	-673 377	-469 479

État des cessions de l'exercice sur investissements en Capital Investissement

Nom de la société	Titres	Quantités cédées	Coût d'acquisition (€)	Prix de cession (€)	Plus ou moins values réalisées (€)
GENKYOTEX	Actions	60 603	673 377	177 015	- 496 362
HOICHE TRIOMPHE INDUSTRIE (HTI)	Actions	-	-	114 142	114 142
Total général			673 377	291 158	- 382 220

Clauses particulières affectant les investissements en Capital Investissement (indexation, révision de prix, dilution...)

Protection anti-dilution :

Pour un certain nombre de sociétés du portefeuille, PARTENARIAT & INNOVATION 4 bénéficie de mécanismes de relution, notamment à travers l'octroi de Bons de Souscription d'actions (BSA), si une opération ultérieure à l'entrée du fonds est trop dilutive.

État des placements en Trésorerie

Néant.

Dettes et créances

Nature de débit/crédit (en €)	31/03/2021
Créditeurs divers	-
Total des créances	-
Charges à payer	- 12 347,85
Total des dettes	- 12 347,85

Frais facturés au fonds sur l'exercice

Les frais de fonctionnement supportés par le fonds au cours de l'exercice s'élevaient à 50 150,11 € (0,2% de l'engagement de souscription), dont 22 271,32 € au titre des commissions de gestion.

Les commissions de gestion représentent 3,6% de l'actif net moyen.

Nature	Montant (en €)
Commission de gestion	22 271,32
- <i>avoir</i>	-
Commission nette	22 271,32
Dépositaire	742,38
CAC	8 436,96
Honoraires divers	17 509,79
<i>dont comptabilité</i>	7 449,95
<i>dont gestion administrative</i>	-
<i>dont autres</i>	10 059,84
Frais de constitution	-
Frais bancaire	1 139,41
Divers (assurance, impôts...)	50,25
Total	50 150,11



61, rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

FCPI PARTENARIAT ET INNOVATION 4

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2021

FCPI PARTENARIAT ET INNOVATION 4

374 rue Saint-Honoré
75001 Paris

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2021

Aux porteurs de parts du FCPI Partenariat et Innovation 4,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement dans l'innovation (FCPI) Partenariat et Innovation 4 relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 mars 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCPI ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCPI.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCPI à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Fait à Courbevoie, date de la signature électronique
Document authentifié et daté par signature électronique*

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Gilles DUNAND-ROUX



Signature
numérique de Gilles
DUNAND-ROUX
Date : 2021.06.22
16:48:23 +02'00'

Société de Gestion

Andera Partners
374, rue Saint Honoré
75001 - Paris
RCS 444 071 989 PARIS

Dépositaire

Edmond de Rothschild (France)
47, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 - Paris
RCS 572 037 026 PARIS